

Bachelier : instituteur préscolaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES	Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : edu-gosselies@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 34 Conception de situations d'apprentissage			
Code	PEPS2B34PS	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	11 C	Volume horaire	180 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p>HELHa Braine-le-Comte Catherine FIASSE (catherine.fiasse@helha.be) Maeliss LAGAKIS (maeliss.lagakis@helha.be) Christine DEBLED (christine.debled@helha.be) HELHa Gosselies Johanna VAN DE PLAS (johanna.van.de.plas@helha.be) Emeline CHERDON (emeline.cherdon@helha.be) David PRINCE (david.prince@helha.be) Véronique DE TILLESSE (veronique.de.tillesse@helha.be) Laurence MISONNE (laurence.misonne@helha.be) Anne-Sophie HALLEZ (anne-sophie.hallez@helha.be) Carine LEPORCQ (carine.leporcq@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Laetitia CAMBIER (cambierl@helha.be) Céline VANDER MEULEN (celine.vander.meulen@helha.be) Cindy LIEFOOGHE (cindy.liefooghe@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	110		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE prend appui sur les contenus et démarches de l'UE1 et l'UE4 du Bloc1 pour les compléter et les complexifier.

Elle vise à placer théorie et pratique dans un rapport de fonctionnalité réciproque, à faire émerger des compétences méthodologiques et à porter un regard réflexif sur celles-ci. Ses priorités sont observer, analyser et expérimenter les différentes composantes de la formation, analyser la pratique et opérer des réajustements.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer de manière adéquate dans la langue d'enseignement dans les divers contextes liés à la profession**

1.1 Maîtriser la langue orale et écrite, tant du point de vue normatif que discursif

Compétence 2 **Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité**

2.2 Mettre en œuvre les textes légaux et documents de référence

- 2.3 S'inscrire dans le cadre déontologique de la profession
- Compétence 4 **Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover**
- 4.1 Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle
- 4.3 Mettre en question ses connaissances et ses pratiques
- 4.4 Actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques
- 4.5 Apprécier la qualité des documents pédagogiques (manuels scolaires et livres du professeur associés, ressources documentaires, logiciels d'enseignement...)
- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
- 5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
- 5.4 Établir des liens entre les différents savoirs (en ce compris Décrets, socles de compétences, programmes) pour construire une action réfléchie
- Compétence 6 **Concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions**
- 6.1 Planifier l'action pédagogique en articulant les compétences, les besoins des élèves et les moyens didactiques
- 6.2 Choisir des approches didactiques variées, pluridisciplinaires et appropriées au développement des compétences visées dans le programme de formation
- 6.3 Créer des conditions d'apprentissage pour que chaque élève s'engage dans des tâches et des projets signifiants
- 6.4 Mobiliser l'ensemble des savoirs méthodologiques, pédagogiques et psychologiques dans la conduite de toute activité d'enseignement-apprentissage
- 6.6 Concevoir des dispositifs d'évaluation pertinents, variés et adaptés aux différents moments de l'apprentissage

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable

- de présenter des écrits professionnels correctement orthographiés et rédigés (structure, syntaxe , lexique et soin)
- de respecter les consignes reçues pour l'organisation de ces écrits dans un contexte professionnel,
- de compléter les contenus et démarches vus par une recherche personnelle
- d'analyser une action pédagogique, proposer des réajustements, des pistes de remédiation et de les argumenter en s'appuyant sur des connaissances théoriques et référents officiels.
- de porter un regard réflexif sur la pratique des séquences d'apprentissage et sur les démarches d'évaluation menées en vue de les ajuster pour sa future pratique professionnelle
- de s'approprier les contenus et démarches abordés pour élaborer des séquences d'apprentissage dans différentes disciplines et des démarches d'évaluation appliquées à ces séquences.
- de concevoir des démarches interdisciplinaires qui intègrent (contextualisation et réorganisation) les contenus disciplinaires et psychopédagogiques découverts.
- de concevoir des séquences d'apprentissage et démarches d'évaluation préparées.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : PEPS2B35PS

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEPS2B34PSA	Ateliers de formation professionnelle	120 h / 8 C
PEPS2B34PSB	Évaluation des apprentissages	30 h / 1.5 C
PEPS2B34PSC	Psychologie des apprentissages	30 h / 1.5 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 110 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEPS2B34PSA	Ateliers de formation professionnelle	80
PEPS2B34PSB	Évaluation des apprentissages	15
PEPS2B34PSC	Psychologie des apprentissages	15

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

5. Cohérence pédagogique

Les différentes AA de cette UE concourent ensemble à l'acquisition des compétences travaillées au sein de cette UE.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier : instituteur préscolaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
 Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : edu-braine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Ateliers de formation professionnelle			
Code	6_PEPS2B34PSA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	8 C	Volume horaire	120 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Catherine FIASSE (catherine.fiasse@helha.be) Maeliss LAGAKIS (maeliss.lagakis@helha.be)		
Coefficient de pondération	80		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Ces ateliers sont partagés entre les professeurs des cours disciplinaires, le professeur des cours de psychologie des apprentissages et d'évaluation des apprentissages ainsi que la maître de formation professionnelle.

Ils sont l'occasion d'articuler les concepts vus lors de chacun des cours avec la pratique professionnelle:

- ils permettent à l'étudiant(e) de concevoir et rédiger tous les documents qui lui sont demandés pour mettre en oeuvre ces concepts lors des stages.
- ils lui permettent de s'exercer à concevoir les séquences d'apprentissage et activités d'apprentissage à mener lors des stages.
- ils lui apprennent à porter un regard réflexif sur sa pratique.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de ces ateliers, l'étudiant(e) sera capable

- de présenter des écrits professionnels correctement orthographiés et rédigés (structure, syntaxe, lexique et soin) C1.1 et de respecter les consignes reçues pour l'organisation de ces écrits dans un contexte professionnel C2.2
- de s'appropriier les contenus et démarches abordés pour élaborer des séquences d'apprentissage dans différentes disciplines et des démarches d'évaluation appliquées à ces séquences. C5.2 et de mettre en oeuvre des démarches interdisciplinaires qui intègrent (contextualisation et réorganisation) les contenus disciplinaires et psychopédagogiques découverts. C5.4
- de mettre en oeuvre les séquences d'apprentissage et démarches d'évaluation préparées. C6
- de créer des transferts pertinents entre les contenus de cours (théoriques et méthodologiques) et la pratique. C6.4
- de compléter les contenus et démarches vus par une recherche personnelle C4.1 et d'analyser une action pédagogique, proposer des réajustements, des pistes de remédiation et de les argumenter en s'appuyant sur des connaissances théoriques et référents officiels. C4.3 et de porter un regard réflexif sur la pratique des séquences d'apprentissage et sur les démarches d'évaluation menées en vue de les ajuster pour sa future pratique professionnelle C4.4

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

L'étudiant(e) sera capable

- de rédiger un rapport d'observation précis et complet;
- d'utiliser les concepts vus au cours et de tenir compte des exigences/documents de la section dans la préparation de ses stages: rédaction de grilles-horaire et de plans-journée adéquat(e)s / rédaction des préparations d'activités / prévision de la gestion des ateliers / préparations des rituels / gestion d'une farde de stage avant, pendant et après le stage actif;
- de concevoir et de mener les situations à vivre pour les disciplines, d'élaborer des séquences d'apprentissage et de rédiger les préparations d'activités en lien, de mener les démarches d'évaluation vues au cours d'évaluation des apprentissages;
- de développer une démarche réflexive à propos de sa pratique professionnelle en utilisant des outils tels que l'auto-évaluation des activités, l'auto-évaluation dans le carnet de bord et l'engagement individuel.

Démarches d'apprentissage

Présentation d'enregistrements vidéo d'activités menées en classe maternelle / prise d'informations lors des journées d'écoute / exercices réalisés en classe ou à domicile / travail en groupe / travail individuel / recherche d'informations complémentaires par lecture et consultation d'internet

Dispositifs d'aide à la réussite

Possibilité de poser des questions lors de chaque atelier

Sources et références

Le programme / les syllabi et les notes de cours des cours disciplinaires et des cours de psychologie des apprentissages et d'évaluation des apprentissages

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Syllabi / présentations powerpoint / notes de cours / exemples et exercices

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'orthographe est un critère pris en considération lors de l'évaluation des travaux écrits.

Les ateliers étant répartis entre plusieurs professeurs, c'est la somme des travaux effectués pour chacun qui constitue la cote finale, à raison d'1/3 des points pour le psychopédagogue, 1/3 pour les didacticiens et 1/3 pour le(s) MFP.

Les AFP étant strictement liés à l'UE 35 "Stages pédagogiques", la présence de l'étudiant(e) est obligatoire.

L'absence répétée et/ou la non remise d'un travail dans les temps impartis sera sanctionnée comme "pas présenté".

Une présence à au moins 80% de cette activité d'apprentissage est obligatoire pour qu'elle puisse être évaluée.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Trv	100		
Période d'évaluation					Trv	100

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 80

Dispositions complémentaires

L'évaluation de cette UE s'établit sur base d'un bilan des acquis d'apprentissage où les résultats des AA fonctionnent comme indicateurs de l'acquisition des acquis d'apprentissage.

Lorsque la note de chaque AA est = ou > à 10/20, le jury applique la moyenne pondérée.

Lorsque au moins une des AA à une note inférieure à 10/20, le jury procède à une analyse du bilan des acquis d'apprentissage. Si à l'issue de cette analyse, il ressort que :

- Pour au moins une AA, seule une minorité des acquis d'apprentissage visés dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a pas été validée, il peut attribuer la note de 9/20 ;
- Pour au moins une AA, un nombre, jugé trop important par le jury, des acquis d'apprentissages visés dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a été validé, il peut attribuer la note de 7/20.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier : instituteur préscolaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
 Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38

Mail : edu-braine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Évaluation des apprentissages			
Code	6_PEPS2B34PSB	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1.5 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Christine DEBLED (christine.debled@helha.be)		
Coefficient de pondération	15		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Ce cours prend appui sur les concepts étudiés dans les cours de psychologie des apprentissages en Bloc 1 et en Bloc 2.

Les contenus théoriques abordés sont à la base des activités menées lors des ateliers de formation professionnelle.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue du cours, l'étudiant(e) sera capable de s'approprier les contenus et démarches abordés pour élaborer des démarches d'évaluation appliquées à ces séquences notamment à des séquences (C5.2)

pour cela, il (elle) sera capable

- de maîtriser les concepts théoriques liés aux différents types d'évaluation et de leurs objectifs en lien avec le préscolaire;
- d'élaborer des démarches d'évaluation pour des séquences d'apprentissage à mener en stage, pour une compétence disciplinaire et/ou pour l'exercice d'une compétence transversale.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- la place de l'évaluation en maternelle dans le système d'évaluation mis en place par le Service de Pilotage du Système Educatif de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- l'analyse et élaboration d'outils d'évaluation et de modalités de communication des résultats de l'évaluation .

Démarches d'apprentissage

Cours "magistral" complété par l'analyse de documents et des exercices de production en groupe.

Dispositifs d'aide à la réussite

Feedbacks, encadrement individualisé.

Sources et références

REY B. et al, Les compétences à l'école, apprentissage et évaluation, Bruxelles, De Boeck, 2003, coll. outils pour enseigner / VIALLET F. et MAISONNEUVE P., 80 fiches d'évaluation pour la formation et l'enseignement, Paris, les Editions d'Organisation, 1981 / Ch. Jamaer et J. Stordeur, Oser l'apprentissage... à l'école!, Bruxelles, De Boeck, 2006, coll. outils pour enseigner

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Syllabus / notes de cours

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation du cours se fera sur base de travaux de groupes :

- concevoir et utiliser un outil d'évaluation d'un apprentissage adapté à sa classe de stage permettant à l'enseignant d'adapter son enseignement (préparation à la pédagogie différenciée)
- concevoir et utiliser un outil favorisant l'auto-évaluation des enfants (compétence transversale ou disciplinaire)
- rédiger un regard critique sur la conception et l'utilisation de ces 2 outils.

Un travail non remis entraîne un PP à cette AA.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Trv	100	Trv	100

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 15

Dispositions complémentaires

L'évaluation de cette UE s'établit sur base d'un bilan des acquis d'apprentissage où les résultats des AA fonctionnent comme indicateurs de l'acquisition des acquis d'apprentissage.

Lorsque la note de chaque AA est = ou > à 10/20, le jury applique la moyenne pondérée.

Lorsque au moins une des AA à une note inférieure à 10/20, le jury procède à une analyse du bilan des acquis d'apprentissage. Si à l'issue de cette analyse, il ressort que :

Pour au moins une AA, seule une minorité des acquis d'apprentissage visés dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a pas été validée, il peut attribuer la note de 9/20 ;

Pour au moins une AA, un nombre, jugé trop important par le jury, des acquis d'apprentissages visés dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a été validé, il peut attribuer la note de 7/20.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier : instituteur préscolaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
 Tél : +32 (0) 67 55 47 37

Fax : +32 (0) 67 55 47 38

Mail : edu-braine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Psychologie des apprentissages			
Code	6_PEPS2B34PSC	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1.5 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Catherine FIASSE (catherine.fiasse@helha.be)		
Coefficient de pondération	15		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Ce cours est la suite du cours de psychologie des apprentissages de Bloc 1; il s'appuie sur les concepts clés vus lors de ce cours de Bloc 1 pour aborder les concepts nouveaux décrits ci-dessous. Les contenus théoriques abordés sont à la base des activités menées lors des ateliers de formation professionnelle.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue du cours l'étudiant(e) sera capable de s'approprier les contenus et démarches abordés pour élaborer des séquences d'apprentissage dans différentes disciplines C5.2 et de mettre en oeuvre des démarches interdisciplinaires qui intègrent (contextualisation et réorganisation) les contenus disciplinaires et psychopédagogiques découverts. C5.4

Il (elle) sera également capable de compléter les contenus et démarches vus par une recherche personnelle C4.1 et d'analyser une action pédagogique, proposer des réajustements, des pistes de remédiation et de les argumenter en s'appuyant sur des connaissances théoriques et référents officiels. C4.3

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Mieux connaître l'enfant pour mieux l'accompagner (besoins du jeune enfant, comment l'école maternelle y répond, l'accueil du jeune enfant à l'école maternelle et ses spécificités...);

Apprendre, donner du sens et motiver (styles d'enseignement, construction des savoirs...);

Aménager le temps pour apprendre (dépliage des activités dans le temps);

Aménager l'espace pour apprendre (modalités d'organisation des activités à l'école maternelle, en particulier les ateliers);

Les neurosciences au service de l'apprentissage.

Démarches d'apprentissage

Cours magistral, analyse de documents et d'enregistrements vidéo, lien avec les stages, exercices...

Dispositifs d'aide à la réussite

Possibilité de poser des questions lors de chaque séance + dernière séance de questions/réponses sur l'ensemble du cours

Sources et références

Bogaert, C. & Delmarle, S. (2002). Une autre gestion du temps scolaire, pour le développement des compétences à l'école maternelle. De Boeck.

Bossis, J., Dumas, C., Livérato, C. & Méjean, C. (2015). Aménager les espaces pour mieux apprendre. A l'école de la bienveillance. Retz.

Degallaix, E. & Meurice, B. (2009). Construire des apprentissages au quotidien. Du développement des compétences au projet d'établissement. De Boeck.

Maricq, M. & Van Bogaert, A. (2017). Revisitons nos pratiques quotidiennes. Maternelles. Se questionner, analyser, donner du sens, motiver, réussir. De Boeck.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Syllabus / Notes de cours / Exemples et lectures / Brochures

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation du cours a la forme d'un examen écrit portant sur la matière vue au cours et les exemples travaillés lors des Ateliers de Formation Professionnelle ou vécus en stage.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 15

Dispositions complémentaires

L'évaluation de cette UE s'établit sur base d'un bilan des acquis d'apprentissage où les résultats des AA fonctionnent comme indicateurs de l'acquisition des acquis d'apprentissage.

Lorsque la note de chaque AA est = ou > à 10/20, le jury applique la moyenne pondérée.

Lorsque au moins une des AA à une note inférieure à 10/20, le jury procède à une analyse du bilan des acquis d'apprentissage. Si à l'issue de cette analyse, il ressort que :

- Pour au moins une AA, seule une minorité des acquis d'apprentissage visés dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a pas été validée, il peut attribuer la note de 9/20 ;
- Pour au moins une AA, un nombre, jugé trop important par le jury, des acquis d'apprentissages visés dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a été validé, il peut attribuer la note de 7/20.

Conformément au REE, dans le cas où l'absence d'un étudiant à un examen organisé durant la session de janvier ou de juin est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la session suivante (respectivement juin et septembre) à une date fixée conjointement par l'enseignant et la responsable des horaires. Par contre, toute absence à la session de septembre, couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime apprécié par la direction, donnera lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la responsable des horaires.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).